

N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
conseil municipal de la
Municipalité de Sainte-Sophie**

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie, tenue le **mardi 7 février 2023 à 19 h**, à l'hôtel de ville, à la salle des délibérations du conseil sis au 2199, boulevard Sainte-Sophie, sous la présidence de Guy Lamothe, maire.

PRÉSENCES

Le maire : Guy Lamothe

Les conseiller(ère)s : Jocelyne Coursol, district 1
Martin Paquette, district 2
Sébastien Forget, district 3
Roxanne Guay, district 4
Michel Maurice, district 5
Gilles Bertrand, district 6

Formant le quorum du conseil municipal.

Est également présent : Matthieu Ledoux, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

032-02-23

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller **Gilles Bertrand**
et résolu à l'unanimité

D'OUVRIR la présente séance aux délibérations du conseil.

033-02-23

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller **Michel Maurice**
et résolu à l'unanimité

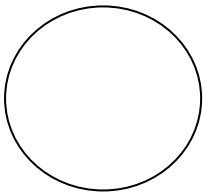
D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

034-02-23

**1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE
17 JANVIER 2023**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère **Jocelyne Coursol**
et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2023, tel que soumis.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
conseil municipal de la
Municipalité de Sainte-Sophie**

035-02-23

1.4 NOMINATION DE FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS - SAAQ

**IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Forget
et résolu à l'unanimité**

DE NOMMER Matthieu Ledoux, CPA, directeur général et greffier-trésorier à titre de représentant de la Municipalité de Sainte-Sophie (n° NEQ 8831853310) auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (n° dossier 31853310FBT5248-8) pour toute transaction nécessaire à la gestion de son parc de véhicules.

DE NOMMER les fonctionnaires ci-après mentionnés comme fonctionnaires autorisés à signer tout document requis par la SAAQ :

- Matthieu Ledoux, directeur général et greffier-trésorier;
- Alexandre Larouche, directeur du service d'urbanisme;
- Pascal Grenier, directeur du service sécurité incendie;
- Éric Corbeil, capitaine aux opérations et prévention;
- Simon Coyne, directeur du service des travaux publics par intérim;
- Stéphane Béland, chef d'équipe du service des travaux publics;
- Martin Paquette, directeur du service des loisirs, culture et vie communautaire.

D'ABROGER la résolution n° 299-11-20.

036-02-23

**1.5 NOMINATION DE FRÉDÉRIK ALARY À TITRE DE MEMBRE DU
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT la réception de la démission de Yvette Rocheleau à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme en date du 20 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'un poste au sein du CCU est vacant et qu'il y a lieu de pourvoir à ce poste.

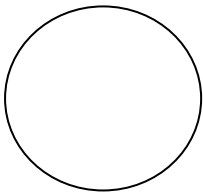
EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Forget
et résolu à l'unanimité**

DE NOMMER Frédérik Alary à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Sophie, et ce, à compter du 8 février 2023.

**1.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
N° P-2023-03 - AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° SQ-907-2022
CONCERNANT LES ANIMAUX AFIN DE MODIFIER LES
ARTICLES 2 ET 5**

La conseillère Roxanne Guay, par la présente, donne un avis de motion, à l'effet qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement décrétant l'amendement au règlement n° SQ-907-2022 relatif concernant les animaux afin de modifier les articles 2 et 5 et dépose le projet de règlement n° P-2023-03.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
conseil municipal de la
Municipalité de Sainte-Sophie**

**1.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
N° P-2023-04 - AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 1263-2023
RELATIF À LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE
CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS AFIN DE MODIFIER
L'ANNEXE "D" - SERVICE DE L'URBANISME**

La conseillère Roxanne Guay, par la présente, donne un avis de motion, à l'effet qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement décrétant l'amendement au règlement n° 1263-2023 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités afin de modifier l'annexe "D" - Service de l'urbanisme et dépose le projet de règlement n° P-2023-04.

**1.8 AVIS DE MOTION - AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
N° 1298-2020 RELATIF AU LOTISSEMENT AFIN DE MODIFIER
LA SECTION 2.1, LE CHAPITRE 3 ET LE REMPLACEMENT DE
LA SECTION 2.2 ET DU CHAPITRE 4**

Le conseiller Michel Maurice, par la présente donne un avis de motion, à l'effet qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement décrétant l'amendement au règlement n° 1298-2020 relatif au lotissement afin de modifier la section 2.1, le chapitre 3 et le remplacement de la section 2.2 et du chapitre 4.

037-02-23

**1.9 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° PP-2023-05 -
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 1298-2020 RELATIF AU
LOTISSEMENT AFIN DE MODIFIER LA SECTION 2.1, LE
CHAPITRE 3 ET LE REMPLACEMENT DE LA SECTION 2.2 ET DU
CHAPITRE 4**

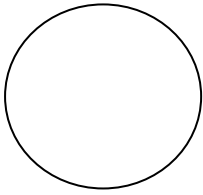
CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la présente séance du conseil du 13 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'une mention est faite par le directeur général et greffier-trésorier de l'objet du présent règlement.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Maurice
et résolu à l'unanimité**

D'ADOPTER le premier projet de règlement n° PP-2023-05, intitulé : « Amendement au règlement n° 1298-2020 relatif au lotissement afin de modifier la section 2.1, le chapitre 3 et le remplacement de la section 2.2 et du chapitre 4 »; lequel document est joint à la présente pour en faire partie intégrante.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
conseil municipal de la
Municipalité de Sainte-Sophie**

**1.10 AVIS DE MOTION - AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
N° 1297-2020 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE MODIFIER LE
CHAPITRE 1, L'ARTICLE 2.4.5, LA SECTION 3.2, L'ANNEXE 1 :
TERMINOLOGIE ET LE REMPLACEMENT DU CHAPITRE 16**

La conseillère Jocelyne Coursol, par la présente donne un avis de motion, à l'effet qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement décrétant l'amendement au règlement n° 1297-2020 relatif au zonage afin de modifier le chapitre 1, l'article 2.4.5, la section 3.2, l'annexe 1 : Terminologie et le remplacement du chapitre 16.

038-02-23

**1.11 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° PP-2023-06 -
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 1297-2020 RELATIF AU
ZONAGE AFIN DE MODIFIER LE CHAPITRE 1, L'ARTICLE 2.4.5,
LA SECTION 3.2, L'ANNEXE 1 : TERMINOLOGIE ET LE
REPLACEMENT DU CHAPITRE 16**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la présente séance du conseil du 7 février 2023;

CONSIDÉRANT QU'une mention est faite par le directeur général et greffier-trésorier de l'objet du présent règlement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jocelyne Coursol
et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le premier projet de règlement n° PP-2023-06, intitulé : « Amendement au règlement n° 1297-2020 relatif au zonage afin de modifier le chapitre 1, l'article 2.4.5, la section 3.2, l'annexe 1 : Terminologie et le remplacement du chapitre 16 »; lequel document est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

039-02-23

**1.12 RÈGLEMENT N° 1377-2023 - AMENDEMENT AU RÈGLEMENT
N° 1297-2020 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE MODIFIER
L'ARTICLE 5.2.11, L'ANNEXE 1 : TERMINOLOGIE ET
L'ANNEXE 3 : GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE
U-701**

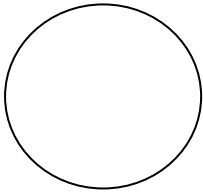
CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil du 13 décembre 2022 et que le premier projet de règlement a été adopté à cette même séance, n° PP-2022-39;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement, n° SP-2022-39 a été adopté à la séance du conseil du 17 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a eu aucune demande des personnes habiles à voter sur le présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'une mention est faite par le directeur général et greffier-trésorier de l'objet du présent règlement.

EN CONSÉQUENCE,



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
conseil municipal de la
Municipalité de Sainte-Sophie**

**IL EST PROPOSÉ par la conseillère Roxanne Guay
et résolu à l'unanimité**

D'ADOPTER le règlement n° 1377-2023, intitulé : « Amendement au règlement n° 1297-2020 relatif au zonage afin de modifier l'article 5.2.11, l'annexe 1 : Terminologie et l'annexe 3 : Grille des spécifications de la zone U-701 »; lequel document est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

040-02-23

1.13 RÈGLEMENT N° 1378-2023 - AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° SQ-900-01 RELATIF À LA CIRCULATION ET STATIONNEMENT DE FAÇON À INTERDIRE LE STATIONNEMENT D'UN VÉHICULE DE 4 500 KG ET PLUS, D'UN VÉHICULE RÉCRÉATIF AINSI QU'UNE REMORQUE ET DE MODIFIER L'ANNEXE A : ARRÊTS OBLIGATOIRES

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 17 janvier 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance, P-2023-01;

CONSIDÉRANT QU'une mention est faite par le directeur général et greffier-trésorier de l'objet du présent règlement.

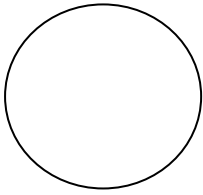
EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Paquette
et résolu à l'unanimité**

D'ADOPTER le règlement n° 1378-2023, intitulé : « Amendement au règlement n° SQ-900-01 relatif à la circulation et stationnement de façon à interdire le stationnement d'un véhicule de 4 500 kg et plus, d'un véhicule récréatif ainsi qu'une remorque et de modifier l'annexe A : Arrêts obligatoires »; lequel document est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

1.14 DÉPÔT - CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT EN VUE DE L'APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1372-2023 POUR DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 369 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE D'ASPHALTE D'UNE PARTIE DES RUES JEAN-NOËL ET LAJOIE

Le directeur général et greffier-trésorier fait lecture du certificat d'enregistrement en vertu de l'article 556 du chapitre IV de la *Loi sur les référendums dans les municipalités*. Le certificat est joint à la présente pour en faire partie intégrante.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
conseil municipal de la
Municipalité de Sainte-Sophie**

**1.15 DÉPÔT - CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT EN VUE DE L'APPROBATION DU
RÈGLEMENT N° 1374-2023 POUR L'AMENDEMENT AU
RÈGLEMENT N° 1241 CRÉATION D'UN FONDS DE RÉSERVE
FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE L'EAU AFIN DE MODIFIER
L'ARTICLE 4**

Le directeur général et greffier-trésorier fait lecture du certificat d'enregistrement en vertu de l'article 556 du chapitre IV de la *Loi sur les référendums dans les municipalités*. Le certificat est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

**1.16 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
N° P-2023-07 - DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 1 870 000 \$ POUR DES
TRAVAUX DE RESURFAÇAGE D'ASPHALTE D'UNE PARTIE
DES RUES DES CÈDRES, GODARD, MONTÉE MOREL ET
CHEMIN DE VAL-DES-LACS**

Le conseiller Michel Maurice, par la présente, donne un avis de motion, à l'effet qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 870 000 \$ pour des travaux de resurfaçage d'asphalte d'une partie des rues des Cèdres, Godard, montée Morel et chemin de Val-des-Lacs et dépose le projet de règlement n° P-2023-07.

**2.1 DÉPÔT - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR TOUT
FONCTIONNAIRE OU EMPLOYÉ CONFORMÉMENT AU
RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION, CONTRÔLE ET SUIVI
BUDGÉTAIRES**

Conformément à l'article 176.5 et du cinquième alinéa de l'article 961.1 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier doit déposer périodiquement, au conseil lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément au règlement de délégation, contrôle et suivi budgétaires.

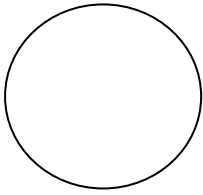
Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil, conformément au règlement de délégation, contrôle et suivi budgétaires, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé daté du 23 janvier 2023 totalisant une somme de 238 812,34 \$.

041-02-23

**2.2 PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'UTILISATION DE
PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE DURABLES**

CONSIDÉRANT la demande de citoyens à l'effet de rembourser une partie de leurs frais pour l'utilisation de produits d'hygiène féminine durables;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent ajouter une contribution dans le cadre d'une politique familiale municipale au développement durable;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
conseil municipal de la
Municipalité de Sainte-Sophie**

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de produits d'hygiène féminine durables permet des économies considérables et une réduction non négligeable des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE l'application d'une telle mesure s'inscrit dans un programme de développement durable au plan économique, social et environnemental;

CONSIDÉRANT QUE des crédits seront disponibles au budget 2024.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Forget
et résolu à l'unanimité**

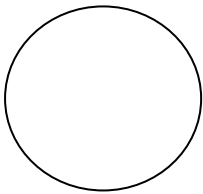
D'AUTORISER à compter du 1^{er} janvier 2024, une aide financière correspondant à 50 % du coût d'achat, jusqu'à concurrence de 100 \$ par citoyenne, pour l'achat de produits d'hygiène féminine durables. Une seule demande par utilisatrice sera autorisée, et ce, sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- Facture originale;
- Copie d'une preuve de résidence (compte de taxes ou bail);
- Copie d'une pièce d'identité avec photo.

**3.1 PRISE DE CONNAISSANCE - EMBAUCHES EFFECTUÉES PAR
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER AFIN DE
POURVOIR À DES POSTES TEMPORAIRES OU PERMANENTS
SYNDIQUÉS**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE des embauches effectuées par le directeur général et greffier-trésorier afin de pourvoir à des postes temporaires ou permanents syndiqués, le tout selon les besoins de chacun des services, à savoir :

Service	Nom	Fonction	Date effective	Statut	Durée
Finances	Sandra Brisebois	Technicienne comptable - taxation	2023-01-19	Permanent	Durée indéterminée
Finances	Roxane Beauchemin	Secrétaire à l'administration	2023-01-01	Temporaire	Durée indéterminée
Loisirs, culture et vie communautaire	Dominic Mayer-Paradis	Journalier	2023-01-26	Temporaire	Saison hivernale
Loisirs, culture et vie communautaire	Merlin Verville	Préposé aux patinoires	2023-01-31	Temporaire	Saison hivernale



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
conseil municipal de la
Municipalité de Sainte-Sophie**

**3.2 PRISE DE CONNAISSANCE - EMBAUCHES EFFECTUÉES PAR
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER AFIN DE
POURVOIR À DES POSTES TEMPORAIRES NON-SYNDIQUÉS**

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE des embauches effectuées par le directeur général et greffier-trésorier afin de pourvoir à des postes temporaires non-syndiqués, le tout selon les besoins de chacun des services, à savoir :

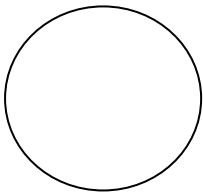
Service	Nom	Fonction	Activité	Période	Taux horaire
Loisirs, culture et vie communautaire	Ève-Marie Cyr	Professeure	Éveil à la danse	Session hiver	20 \$
Loisirs, culture et vie communautaire	Noemy Lafleur	Professeure	Danse hip hop et jazz	Session hiver	20 \$
Loisirs, culture et vie communautaire	Emma Archilla	Assistante professeure	Éveil à la danse	Session hiver	17 \$
Loisirs, culture et vie communautaire	Martin Juteau	Professeur	Karaté Shorinjyriu	Session hiver	25 \$
Loisirs, culture et vie communautaire	Richard Pelletier	Professeur	Karaté Kyokushin	Session hiver	25 \$
Loisirs, culture et vie communautaire	Linda Desrochers	Professeure	Peinture sur toile	Session hiver	25 \$
Loisirs, culture et vie communautaire	Pascale Guénette	Professeure	Théâtre musical	Session hiver	35 \$
Loisirs, culture et vie communautaire	Roger Hubert	Professeur	Guitare	Session hiver	25 \$
Loisirs, culture et vie communautaire	Éloïse Gauthier	Animatrice	Heure du conte	Session hiver	20 \$
Loisirs, culture et vie communautaire	Abdelhadi Rhoumriss	Professeur	Dessin	Session hiver	40 \$

042-02-23

**3.3 ENTENTE N° 2023-01 À INTERVENIR AVEC LE SCFP, SECTION
LOCALE 3414 - RÉÉVALUATION DU POSTE DE SECRÉTAIRE
AU GREFFE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bertrand
et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, le maire suppléant ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence, la greffière-trésorière adjointe à signer l'entente portant le n° 2023-01, intitulée : « Réévaluation du poste de secrétaire au greffe » à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3414.



N° de résolution
ou annotation

043-02-23

**Procès-verbal des délibérations du
conseil municipal de la
Municipalité de Sainte-Sophie**

5.1 ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie reconnaît que la Municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps.

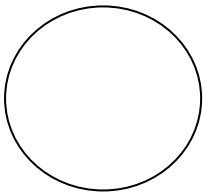
EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Paquette
et résolu à l'unanimité**

DE CRÉER une organisation municipale de la sécurité civile afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

DE DÉSIGNER les membres de l'organisation municipale de la sécurité civile le tout selon les fonctions décrites ci-dessous :

Fonction	Nom
Coordonnateur municipal de la sécurité civile Substitut	Directeur général et greffier-trésorier Directeur du service sécurité incendie
Responsable de la mission <i>Administration</i> Substitut	Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe
Responsable de la mission <i>Communication</i> Substitut	Conseillère aux communications et relations avec le milieu Directeur général et greffier-trésorier
Responsable de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i> Substitut	Directeur de la Sûreté du Québec, poste de la Rivière-du-Nord Sergent de garde SQ
Responsable de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i> Substitut	Directeur du service des loisirs, culture et vie communautaire Conseillère aux communications et relations avec le milieu
Responsable de la mission <i>Services techniques</i> Substitut	Directeur du service de l'urbanisme Directrice adjointe du service de l'urbanisme
Responsable de la mission <i>Transport</i> Substitut	Conseillère aux communications et relations avec le milieu Directeur du service des loisirs, culture et vie communautaire



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
conseil municipal de la
Municipalité de Sainte-Sophie**

Responsable <i>Travaux publics, signalisation</i>	Directeur du service des travaux publics
Substitut	Délégué du directeur du service des travaux publics

D'ABROGER la résolution n° 328-11-19.

044-02-23

**7.1 APPUI AUPRÈS DE LA CPTAQ POUR L'UTILISATION À UNE FIN
AUTRE QUE L'AGRICULTURE - LOTS 1 692 604, 1 692 606,
2 759 814, 2 759 843 ET 3 437 010 - 2535, 1^{RE} RUE (7370-09-3121)**

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour l'installation d'une nouvelle conduite souterraine de gaz naturel renouvelable (GNR) d'une longueur totale d'environ 10 km dont un segment d'environ 2,85 km est situé dans les limites de Sainte-Sophie;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement des lots visés est situé dans la zone agricole « A-104 »;

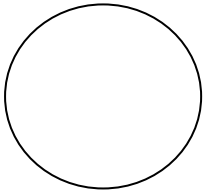
CONSIDÉRANT QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement n° 1297-2020 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT QUE selon la cartographie numérique de la CPTAQ (application Déméter), les potentiels des sols des lots visés sont de classes 4-5MF, 4-4FW, 5-1W et 3-FW;

CONSIDÉRANT les critères de décision applicables à la demande (art. 62, *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, RLRQ, c. P-41.1), à savoir :

- Le projet n'affecte pas le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants puisque le lot a déjà fait l'objet d'une autorisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour les activités reliées au site d'enfouissement de WM Québec inc.;
- Le projet n'a pas de conséquences sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;
- Le projet n'a pas de conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation des lots avoisinants;
- Le projet n'a pas de conséquences résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale (distances séparatrices);
- Il n'y a pas d'autres emplacements disponibles de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture;
- Le projet n'affecte pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;
- Le projet n'affecte pas les ressources d'eau et de sol de la municipalité et de la région;
- Le projet ne contrevient pas aux objectifs du plan de développement de la zone agricole de la MRC de La Rivière-du-Nord daté du 1^{er} mars 2018;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
conseil municipal de la
Municipalité de Sainte-Sophie**

- Le projet ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas ailleurs et hors de la zone agricole d'espace approprié disponible pour réaliser le projet;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme à sa séance extraordinaire du 24 janvier 2023, à la résolution 23-004.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ par Roxanne Guay
et résolu à l'unanimité**

D'APPUYER la demande déposée relative à l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, lots 1 692 604, 1 692 606, 2 759 814, 2 759 843 et 3 437 010 - 2535, 1^{re} Rue, soit pour l'installation d'une nouvelle conduite souterraine de gaz naturel renouvelable (GNR) d'une longueur totale d'environ 10 km dont un segment d'environ 2,85 km est situé dans les limites de Sainte-Sophie auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec.

045-02-23

**9.1 RECONNAISSANCE D'UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE - ASSOCIATION
ÉQUESTRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Club des balladeurs équestres des Laurentides (CBEL) abandonne l'entretien des sentiers sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Sophie;

CONSIDÉRANT QU'un nouvel organisme purement local a été créé afin de voir au développement et à l'entretien des sentiers équestres de notre territoire anciennement desservi par le CBEL;

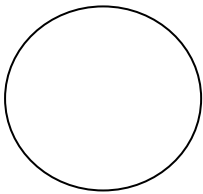
CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance des organismes sans but lucratif de la Municipalité, adoptée par le conseil municipal le 7 février 2017 par la résolution n° 59-02-17.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Forget
et résolu à l'unanimité**

DE RECONNAITRE l'organisme local sans but lucratif de la Municipalité, soit Association Équestre de la Rivière-du-Nord; le tout conditionnellement à ce que les conditions administratives exigées à la Politique de reconnaissance des organismes communautaires sans but lucratif de la Municipalité soient remplies;

DE RETIRER, à compter de ce jour, la reconnaissance accordée à l'organisme Club des balladeurs équestres des Laurentides.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
conseil municipal de la
Municipalité de Sainte-Sophie**

11.1 PÉRIODE DE QUESTIONS

REQUÊTES PROVENANT DU SITE WEB

Intervenant	Sujet
Nathalie Nadeau	Ordre du jour des assemblées
Nathalie Nadeau	Camp de jour
Josiane Simoneau	Camp de jour
Jennifer Leclerc	Camp de jour

Le maire répond aux différentes questions des citoyens.

046-02-23

12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Maurice
et résolu à l'unanimité**

DE LEVER la présente séance à 19 h 25.

Guy Lamothe
Maire

Matthieu Ledoux, CPA
Directeur général et greffier-trésorier